

DÉLIBÉRATION 2022 – 03

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Constitution du SMO Nord – Pas-de-Calais Numérique en centrale d'achats et création

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-deux, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais Numérique s'est réuni en visioconférence, sur convocation en date du treize janvier deux mille vingt-deux, sous la présidence de M. Christophe COULON.

Collectivité	Membre	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil régional des Hauts de France	Mme Valérie BIEGALSKI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Emilie BOMMART	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Christophe COULON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Arnaud DECAGNY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Luc FOUTRY	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Alban HEUSELE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Yvan HUTCHINSON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Frédéric LETURQUE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Jean-Michel MICHALAK	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Benoît TIRMARCHE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Département du Nord	M. Grégory BARTHOLOMEUS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Luc MONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Nicolas SIEGLER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Anne VANPEENE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Département du Pas-de-Calais	M. Claude BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Jean-Claude DISSAUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Véronique THIEBAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Sophie WAROT-LEMAIRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Collège ENT	M. André FIGOUREUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Jean-Louis DAUCHY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		20	0	2	0

En vertu des articles 7 et 10 de loi 2020-290 du 23 mars 2020, le quorum s'apprécie, en période d'urgence sanitaire, au tiers des membres. Ce quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-2 et suivants ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la centrale d'achats, précisant notamment les modalités d'adhésion à la centrale d'achats ;

Considérant le fait que, dans le cadre de sa compétence au titre de l'article L 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique a acquis une compétence technique et financière en matière d'infrastructures et de services de communications électroniques ;

Considérant l'intérêt que représente, pour le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique et pour ses membres, la valorisation du réseau public de communications électroniques à très haut débit ainsi que les services de communications électroniques ;

Considérant l'intérêt que représente pour les collectivités locales du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que pour leurs établissements publics, la mutualisation des achats ;

Considérant que le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique est fondé à intervenir dans les domaines précités dans le cadre ou dans le prolongement de ses compétences ;

Considérant que le Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique exercera les missions d'achats centralisés ainsi que les activités d'achats auxiliaires relevant de sa compétence ou constituant des activités annexes ou complémentaires de ses compétences ;

Considérant que la constitution du Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique en centrale d'achats permettrait aux collectivités et à leurs établissements publics de retirer, par leur adhésion, le bénéfice optimal d'une intervention dans les domaines susvisés ;

**Après avoir entendu le rapporteur,
Sur proposition du Président,**

Article 1 : Décide de constituer le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique en centrale d'achats,

Article 2 : Approuve les modalités d'adhésion et le projet de convention d'adhésion à la centrale d'achats,

Article 3 : Confie à Monsieur le Président la mission de négocier et de conclure les adhésions à la centrale d'achats du Syndicat mixte, et l'autorise à signer tout document nécessaire, en particulier les conventions d'adhésion.

Adopté par :

- Voix pour : 20
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 20

Pour extrait conforme :
Le Président du Syndicat mixte,

M. Christophe COULON



Annexe : projet de convention d'adhésion à la centrale d'achats